

REGLEMENT 2017

ORGANISATION

L'association « Les 12-14 Niort » organise une course pédestre le **dimanche 11 juin 2017** dans l'enceinte du stade René Gaillard (Niort) et les rues alentours.

Il s'agit d'un semi-marathon sur un circuit de 4,2 km, en individuel ou en relais par équipe de deux coureurs (8,5km et 12,5km) ou par équipe de trois coureurs (8,5km, 8,4km et 4,2km).

Course support du **DEFI ENTREPRISES FRANCE 2017**



PARTICIPATION

Course ouverte à tous, licenciés ou non, sous les conditions suivantes :

Etre né en 1999 ou avant pour le semi-marathon en individuel.

Etre né en 2001 ou avant pour le semi-marathon en relais (équipe de 2 ou de 3).

Etre né en 2003 ou avant pour le troisième relais du semi-marathon par équipe de 3.

La composition des équipes peut-être mixte.

Le simple fait de participer implique la connaissance de ce règlement.

Epreuve ouverte aux personnes en situation de handicap (contactez-nous pour plus d'infos)

PARCOURS

Boucle balisée de 4,200 Km, agréable et sécurisée sur piste, route, chemins blancs dans et autour de l'enceinte du stade René Gaillard. 1/3 du circuit est situé en bords de Sèvre Niortaise.

Détail des rues empruntées : Voir Annexe.

Particularité du départ : 100m sont effectués sur la piste avant d'emprunter la boucle.

Pointage électronique (puce au dossard) assuré par IPITOS. Prise de temps à chaque boucle.



RAVITAILLEMENT ET EPONGEAGE

A chaque boucle (point kilométrique 2 et 4) et à l'arrivée dans le respect de notre environnement...

DEPART ET ARRIVEE

Départ à 10 heures sur la piste principale du stade René Gaillard.

Sur le RELAIS à 3, si le 2^{ème} relayeur n'est pas arrivé au bout de 2h de course, le départ du 3^{ème} relayeur sera donné par souci de sécurité. Le temps maximum pour cette épreuve est fixé à 2h30.

INSCRIPTION

Inscription papier possible dès janvier 2017.

Majoration à partir du 5 juin 2017 (sauf sur internet : tarif réduit jusqu'au 10 juin 2017 !).

Inscription possible par internet dès décembre 2017 sur www.la12-14.com sans frais supplémentaires.

Droit d'inscription de **10€** en individuel (12€ à partir du 5 juin 2017), de **19€** par équipe de 2 (23€ à partir du 5 juin 2017) et de **26€** par équipe de 3 (30€ à partir du 5 juin 2017).

Chèque libellé à l'ordre de « Les 12-14 Niort » et à envoyer par courrier à :

*SEMI & RELAIS de « LA 12-14 » - David BLAIS
27 RUE CAMILLE
79180 CHAURAY*

Bulletin d'inscription disponible sur le site www.la12-14.com, distribué par les membres de l'association et chez nos partenaires CACHET GIRAUD AUTOMOBILES (Groupe VOLVO) et INTERSPORT Niort.

Permanences inscriptions :

- Permanences INTERSPORT Niort dans les WE précédents la course...
- Le samedi 10 juin 2017, de 14h à 18h au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 11 juin 2017, de 8h30 à 9h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Date limite de retour des bulletins par courrier : vendredi 9 juin 2017.

Toute inscription est définitive, pas de remboursement en cas d'annulation.

Attention : Nombre d'inscriptions limitées!

Conformément à la loi du 23 mars 1999, l'inscription ne sera valide qu'accompagnée, pour chaque coureur, d'une photocopie d'une licence sportive en cours de validité le jour de l'épreuve ou d'un certificat médical, original ou photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de un an le jour de l'épreuve.

DOSSARDS

Retrait des dossards :

- Le samedi 10 juin 2017 après-midi, de 14h à 18h, au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 11 juin 2017, de 8h30 à 9h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Ils devront être fixés de façon à être lisibles par les pointeurs, chronométreurs et juges à l'arrivée.

VESTIAIRES ET DOUCHES

Sur place, vestiaires et douches du stade.

CLASSEMENTS

Il sera établi un classement sur chaque type de course (3 premiers récompensés) et par catégorie sur le semi en individuel (seul le vainqueur de chaque catégorie sera récompensé), prix non cumulables.

Pour les relais à 3, Challenge Famille récompensant les 3 premiers relais sur les équipes constituées de 3 membres d'une même famille (un justificatif pourra être demandé).

Challenge Courrier de l'Ouest : récompense les partenaires présents sur la course.

Challenge Entreprise et challenge Club/association : récompense pour ceux les plus représentés (minimum 3 coureurs sur l'ensemble des courses).

RECOMPENSES (à partir de 12h30) lots surprises

A chaque concurrent, T-Shirt Technique « SEMI & RELAIS de LA 12-14 » + photo et vidéo de passage sur la ligne. De nombreux lots seront tirés au sort à partir de 14h30 sur l'ensemble des dossards.

Les coureurs de l'association organisatrice («Les 12-14 Niort »), participants à la course le 11 juin, ne pourront participer au tirage au sort sur les dossards (Présence obligatoire pour les coureurs tirés au sort).

ASSURANCE

Chaque coureur doit s'assurer individuellement en responsabilité individuelle accident.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

SECURITE

Assurée par un médecin, des infirmières, 1 organisme de sécurité agréé (Croix rouge), une ambulance et l'organisation.

A part ceux de l'organisation, aucun véhicule à moteur ou vélo accompagnateur ne pourra suivre la course.

Accompagnateur à pied interdit.

ANIMATIONS ENFANTS (Gratuites) à partir de 14h

Nombreuses récompenses pour tous les enfants !

Pas de Classements mais remise d'un diplôme.

Catégories et distances :

Pitchouns 1 (2011-2013) : **200m**,

Pitchouns 2 (2008-2010) : **400m**,

POUSSINS (2006-2007) : **800m**,

BENJAMINS-MINIMES (2002-2005) : **1200m**.

DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs de « LA 12-14 » ainsi que leurs

ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation à « LA 12-14 », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'athlète doit respecter le code du sport, celui de l'environnement ainsi que celui de la route. En prenant connaissance de ce règlement, il s'engage à le respecter.

